

COOPÉRATIVE DE TRAVAIL DE GUYENNE

MÉMOIRE

**déposé au Comité de relance et développement
de Launay et TNO Lac Chicobi (Guyenne)
concernant les besoins de l'entreprise
pour son développement actuel et futur**

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
La problématique.....	4
Les solutions.....	5
Les infrastructures	6
La décentralisation.....	7
Les communications	8
La forêt de proximité	9
Le tourisme récréatif, l'agriculture et les mines.....	12
Dans 10 ans	13
En conclusion	14

Introduction

La Coopérative de Travail de Guyenne a été fondée en 1947. Dès ses débuts, elle est étroitement liée à l'histoire et au développement de la paroisse.

D'agricoles à ses débuts, ses activités ont graduellement bifurquées vers la coupe de bois et le sciage et finalement vers la sylviculture. Elle a d'ailleurs été l'une des premières coopératives au Québec à s'aventurer dans ce champ d'activité. Depuis quelques années la Coopérative effectue des travaux pour le compte des municipalités environnantes et elle est accréditée pour effectuer les travaux en forêt privée.

Depuis ses débuts, la Coopérative de Travail de Guyenne poursuit ses efforts afin de doter la paroisse d'un milieu de vie sain et stimulant où chacun a la possibilité de participer activement à l'aménagement de la ressource forestière de la région sans emprunter sur l'avenir, ni compromettre le devenir et le bien-être des prochaines générations.

La Coopérative de travail de Guyenne mise sur des valeurs d'équité, de solidarité, d'autonomie et sur l'importance des personnes afin de garantir, par la force de la coopération, le développement de l'emploi local et régional ainsi que la reconnaissance d'un service de qualité tant envers ses clients qu'envers ses membres et la communauté.

La Coopérative est actuellement présente dans cinq secteurs d'activités : l'exploitation forestière, la sylviculture, les inventaires forestiers, les suivis techniques et le service de planification forestière et de géomatique en plus d'effectuer certains travaux de machinerie lourde (entretien de chemins d'été et d'hiver).

Spécialisés en foresterie, nous avons concentré notre réflexion sur cette ressource tout en indiquant d'autres possibilités de développement envisageables.

La problématique

Lorsqu'on parle des problèmes de développement vécus par les petites communautés, on mentionne presque toujours la « dévitalisation » comme étant le problème principal vécu par ces communautés.

En effet, les communautés de Launay et Guyenne vivent une certaine dévitalisation mais celle-ci n'est pas le problème en soit mais bien le résultat des différents problèmes affectant ces communautés.

Les problèmes sont plutôt reliés à l'éloignement des centres de décision et à la perte de contrôle des ressources du territoire.

Historiquement, les municipalités de Launay et Guyenne se sont développées principalement à partir de la forêt environnante, soit les cantons Launay et Guyenne. Depuis la fermeture de la Scierie Gallichan et le départ de Kruger du secteur, le CAAF (contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier) de Kruger a été transféré à d'autres scieries de la région. Une partie des cantons Launay et Guyenne fait partie de ce CAAF.

À partir du moment où le CAAF de Kruger a été transféré, les entreprises locales — l'Association coopérative de travail de Rivière Davy et la Coopérative de travail de Guyenne — qui exploitaient la forêt des cantons Launay et Guyenne se sont vues délogées et remplacées par les contracteurs habituels des nouveaux bénéficiaires de ce CAAF.

D'où une perte de revenus importante pour nos entreprises. Mais la perte de personnel compétent affecte encore plus notre entreprise. En effet, comme il nous est devenu impossible d'offrir du travail au personnel attiré à ces travaux, ceux-ci ont dû chercher du travail ailleurs.

Certains en ont trouvé mais souvent dans des secteurs très éloignés de leur domicile. Ils doivent ainsi quitter leur foyer pour des périodes plus ou moins prolongées.

Les solutions

Nous croyons fermement que le développement économique et social des communautés et des entreprises est intimement lié : les communautés ont besoin de l'apport économique des entreprises et ces dernières ont besoin de l'appui de leurs communautés.

Les problèmes actuels de nos communautés ne sont pas très différents de ceux vécus par d'autres petites communautés : l'exode des jeunes en particulier et d'une certaine partie de la population adulte active sont le résultat du manque d'attrait que ces communautés offrent à cette partie de la population.

Pour remédier à cette situation, nous croyons qu'il faut redonner espoir à la population locale en s'unissant pour redynamiser notre économie.

Au fil des années, les populations de Launay et Guyenne ont développé des liens et des partenariats d'affaires. Avant toute chose, nous croyons qu'il est essentiel que les représentants et entrepreneurs des deux communautés se rencontrent et discutent des possibilités de développement et s'unissent pour appuyer toute démarche positive faite en ce sens.

Les infrastructures

Nous croyons qu'il faut rechercher les forces de la région et s'en servir pour son développement. Les infrastructures sont essentielles au développement pour toutes les régions.

La municipalité de Launay possède des installations industrielles laissées vacantes par le départ de Kruger qui offrent des possibilités de développement très intéressantes. Nous n'apprenons rien à personne dans cette courte phrase, nous tenons seulement à le souligner.

Outre ces installations, la route provinciale et la voie ferrée sont des éléments très importants dont les deux communautés peuvent profiter. Même si elles ne traversent pas la communauté de Guyenne, elles n'en sont pas très éloignées et peuvent servir à son développement autant qu'à celui de Launay.

La décentralisation

Depuis quelques années, on prône la décentralisation des décisions vers les régions pour permettre à celles-ci de se développer adéquatement. En ayant une image plus réelle des besoins des régions, les intervenants régionaux devraient être en mesure de prendre de meilleures décisions répondant plus adéquatement aux besoins des citoyens et entreprises.

Nous croyons à une certaine décentralisation mais pas à outrance. Trop centralisées, les décisions ne répondent pas aux besoins de la population ; trop décentralisées, on perd beaucoup de pouvoir politique et économique lorsque vient le temps de négocier avec d'autres intervenants.

Nous croyons donc à un certain regroupement des organismes, communautés et entreprises, permettant de prendre les bonnes décisions pour les populations locales et maintenir un certain pouvoir face aux autres intervenants régionaux ou extra-régionaux.

Les communications

Internet fait maintenant partie des moyens de communications au même titre que le téléphone ou le courrier. À Guyenne, le service de connexion haute vitesse n'est disponible que pour les bureaux de la municipalité et de la bibliothèque.

L'accès à Internet commuté (par ligne téléphonique) nous cause de sérieux problèmes. Les tâches de recherche, l'échange de documents par courriel, la saisie de données sur formulaires en ligne sont pratiquement impossible à effectuer par ce type de connexion.

Voici un exemple concret que nous vivons régulièrement. À intervalle régulier nous devons remplir une série de formulaires gouvernementaux disponibles seulement en ligne. Cette tâche qui exige de six à huit heures se ferait facilement en un peu plus d'une heure avec une connexion à haute vitesse. Cette simple opération exige des coûts excessifs pour une tâche relativement simple.

Lorsqu'il s'agit d'effectuer une recherche de documents ou d'informations sur Internet, encore là, nous nous limitons souvent à cause du temps requis pour effectuer et vérifier les résultats de nos recherches. Nous pouvons ainsi manquer d'importantes informations autrement impossibles à obtenir.

De même, lorsque vient le temps de recruter du personnel, certains candidats sont rebutés par l'archaïsme de la technologie disponible : ils ont l'impression d'être ramenés plus de dix ans en arrière. Nous devons admettre que leur impression n'est pas si loin de la réalité.

Il est difficile d'évaluer les coûts et les pertes occasionnés par la vétusté des installations actuelles, mais il est indéniable que nous sommes carrément désavantagés face à la concurrence.

Toujours d'un point de vue technologique, la municipalité de Guyenne est aussi désavantagée du côté des technologies de téléphonie sans fil. Il est aussi important pour Guyenne d'être desservie par téléphone cellulaire que pour toute autre municipalité.

Pour assurer la sécurité de nos employés sur le terrain, nous utilisons différents appareils de communication. Nous tentons d'utiliser les meilleurs moyens disponibles pour remplir nos obligations mais aucun ne peut assurer une sécurité égale à celle procurée par le téléphone cellulaire. La sécurité de nos employés et des citoyens de la paroisse est aussi importante que celle des citoyens du reste du Québec.

L'accès Internet à haute vitesse et la téléphonie sans fil sont essentiels non seulement pour notre entreprise mais également pour les autres entreprises locales ainsi que pour tous les citoyens de la communauté.

La forêt de proximité

La forêt des municipalités de Launay et Guyenne est divisée en trois tenures : les lots privés, les lots intra-municipaux et la forêt publique. La première — les lots privés — est détenue par différents individus qui exploitent leur propriété en faisant appel ou non aux services de consultants et en bénéficiant d'une certaine aide gouvernementale.

Les deux autres tenures — les lots intra-municipaux et la forêt publique — sont la propriété du gouvernement du Québec et sont gérées par la MRC d'Abitibi pour la première et par le système de CAAF pour la deuxième. Ces deux tenures sont celles que nous identifions comme formant la forêt de proximité.

Précédemment, nous avons soulevé le problème occasionné par le transfert du CAAF de Kruger vers d'autres scieries de la région. Nous avons mis en lumière le problème vécu par certaines entreprises qui étaient établies localement et qui sont depuis oubliées lors de l'octroi de contrats d'exploitation et de sylviculture.

Il est très frustrant autant pour nous de la Coopérative ainsi que pour les citoyens (plusieurs nous l'ont mentionné) de voir des entreprises de l'extérieur, provenant dans certains cas d'autres régions du Québec, effectuer ces travaux alors que nous perdons nos travailleurs à cause du manque de travail.

Cet état de fait affecte évidemment notre entreprise mais également le développement de la communauté : les profits générés par ces opérations ne profitent pas au développement de la communauté mais profitent plutôt à des communautés éloignées de plusieurs centaines de kilomètres dans certains cas.

Pour palier à ce problème, nous devons avoir un accès privilégié à la forêt de proximité. Il ne s'agit pas d'une nouveauté. Souvenons-nous qu'au cours des années 1980 et 1990, les différents gouvernements de l'époque octroyaient une partie des contrats de sylviculture en priorité aux organismes locaux, dont les coopératives.

Nous revendiquons un accès privilégié à la forêt de proximité non seulement pour notre Coopérative mais bien pour la communauté elle-même.

Comme mentionné précédemment, une partie de la forêt de proximité est présentement gérée par la MRC d'Abitibi au nom du gouvernement du Québec. D'après ce que nous en comprenons, les MRC doivent s'assurer que les lots intra-municipaux soient exploités de façon à procurer du travail aux citoyens et entreprises locaux.

Nous considérons que la MRC d'Abitibi remplit bien son rôle dans ce domaine et qu'elle pourrait être un modèle à suivre pour la gestion de l'autre partie de la forêt de proximité, soit la forêt publique.

Outre les trois tenures de la forêt des cantons de Launay et Guyenne, le territoire est également divisé en deux principales formations géologiques : la plaine argileuse d'un côté et

un esker de l'autre (esker de Launay). Chacune de ces formations a des particularités qui lui sont propre. Mais comme le territoire sous CAAF englobe la presque totalité de l'esker de Launay, les ressources en sont pratiquement inaccessibles à la population et aux entrepreneurs locaux.

La majeure partie de l'Abitibi est formé par la plaine argileuse. Les eskers et moraines sont présentes par endroits mais ne forment qu'une petite partie de ce territoire. Nous avons la chance d'avoir une telle formation géologique sur notre territoire mais nos communautés ne peuvent en profiter adéquatement.

Outre l'exploitation forestière, l'esker recèle des richesses qui ne se retrouvent pas dans la plaine argileuse. Les eskers recèlent en général une qualité d'eau exceptionnelle. À notre connaissance, aucune recherche n'a été faite en ce sens sur l'esker de Launay. On y trouve également plusieurs produits forestiers non ligneux (PFNL), produits dont on parle de plus en plus, qu'on ne trouve nulle part ailleurs dans la plaine argileuse.

Ce ne sont là que deux exemples de pistes de développement pouvant être exploitées mais pratiquement inaccessibles à cause du régime de CAAF en vigueur.

Nous souhaitons que la gestion de la partie du territoire présentement géré par le système de CAAF soit transféré à un organisme qui en ferait la gestion en tenant compte des besoins de nos deux communautés et en favorisant l'accès aux opérations qui s'y déroulent aux entreprises qui y sont établies.

L'organisme en question pourrait être la MRC d'Abitibi, qui possède déjà une certaine expertise en la matière, ainsi que les équipements et le personnel, ou un nouvel organisme indépendant. Cependant, nous croyons qu'il est préférable d'éviter les dédoublements et plutôt donner la préférence à un organisme déjà existant, de façon à éviter encore une fois une trop grande décentralisation.

Il faudrait également garantir les approvisionnements aux scieries qui tirent leurs ressources de cette partie de la forêt au moins pour la durée du régime forestier actuel.

À ce propos, le livre vert ainsi que le livre blanc, définissant un nouveau régime forestier, présentés par le gouvernement du Québec, préconisent la prise en charge de la forêt de proximité par les communautés locales. Le nouveau régime forestier devrait être adopté au cours de l'année 2009. Nous croyons donc qu'il est nécessaire et urgent que nos communautés fassent connaître leurs revendications à ce sujet le plus tôt possible.

Nous insistons sur le fait que nous ne revendiquons pas la gestion de la forêt de proximité ni un accès exclusif à cette forêt pour notre entreprise mais bien pour nos communautés. Nous revendiquons un accès privilégié à cette forêt pour toutes les entreprises locales.

Nous croyons également qu'il faut penser à exploiter la forêt de proximité de façon différente, que ce soient les lots intra-municipaux ou la forêt publique. Différents types de travaux sylvicoles peuvent y être réalisés.

Comme nous l'avons mentionné, la forêt recèle bien plus que des arbres. En limitant l'exploitation de la forêt à cette seule ressource, nous nous coupons de ressources et de possibilités de développement importantes.

Par le passé nous avons rencontré les représentants de la MRC d'Abitibi qui nous ont paru ouverts à de nouvelles façons d'exploiter les ressources forestières. Nous interpellons donc le Ministère des ressources naturelles et de la Faune pour permettre ces nouvelles façons de faire. Par le fait même, nos entreprises pourraient développer une nouvelle expertise qui pourrait être utilisée ailleurs en région et au Québec.

Plus concrètement, on parle de plus en plus d'intensification de l'aménagement forestier. Cette simple expression implique qu'on puisse produire plus sur une même superficie. L'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue (AFAT) a présenté une étude concluante allant dans ce sens. D'ailleurs, le livre blanc du gouvernement du Québec sur le nouveau régime forestier semble s'en être inspiré.

En produisant un plus grand volume de bois sur un même territoire, on conserve les approvisionnements de bois dont les usines ont besoin et on libère une partie du territoire déjà exploité pour développer de nouveaux projets. Nous avons mentionné les produits forestiers non ligneux (PFNL) comme source de développement possible. Nous croyons qu'il s'agit là d'une possibilité très intéressante.

Pour développer de nouveaux produits, l'accès au territoire est essentiel, accès qui est présentement hors de notre contrôle en grande partie. De plus, pour favoriser le développement d'entreprises en PFNL, une aide à la mise en marché de la production serait nécessaire.

Le tourisme récréatif, l'agriculture et les mines

Le récréo-tourisme est de plus en plus à la mode. Notre région possède un lac très apprécié des pêcheurs, le lac Chicobi. Encore ici, notre région ne profite à peu près pas de cette richesse.

Les ressources minières sont peu développées dans nos communautés. On y fait de la prospection et nous souhaitons tous que les recherches effectuées dans le canton Launay par la société Royal Nickel aboutissent à un projet viable.

Nous concédons qu'il s'agit là de domaines hors de notre compétence et nous laissons les spécialistes en ces matières définir leurs besoins. Cependant, nous croyons qu'il est de l'intérêt général de trouver les promoteurs qui pourraient développer ces secteurs d'activités.

Du côté de l'agriculture, une aide à la mise en marché telle que suggérée pour les produits forestiers non ligneux pourrait aider au développement de nouveaux produits.

Dans le développement de nouveaux produits, la mise en marché est le « nerf de la guerre ». On peut avoir les meilleures idées et développer les meilleurs produits mais sans mise en marché adéquate, il est très difficile de percer le marché et de distribuer ces produits.

Dans 10 ans

La cible de dix ans selon la demande qui nous a été présentée nous paraît déjà très éloignée. Nous croyons qu'il faut plutôt viser cinq ans pour commencer à voir les résultats sur les actions qui seront entreprises.

Donc, d'ici cinq ans il faut réussir à stabiliser l'économie à partir de la base actuelle, soit les ressources forestières et l'agriculture. Ce sont ces ressources qui nous permettront d'offrir des emplois à salaires et conditions décentes à la population locale et ainsi minimiser l'exode des jeunes et de la population adulte active.

D'ici cinq à dix ans, il faut réussir à développer de nouveaux créneaux d'excellence, attirer de nouvelles entreprises ou développer des projets structurants au niveau économique. La forêt dans son ensemble, l'agriculture et le récréo-tourisme sont les trois grands domaines en lesquels nous croyons plus spécifiquement.

Évidemment, il ne faut pas se limiter aux ressources naturelles. Notre entreprise étant spécialisée dans ce domaine, il nous est plus facile d'en parler. Mais nous comptons également tous sur d'autres promoteurs pour diversifier l'économie de nos communautés.

En conclusion

En terminant, nous croyons que c'est en s'unissant et en coopérant que nous réussirons à développer nos communautés. Nous avons besoin de l'appui de la population et des dirigeants pour réussir.

Si nos dirigeants ont la volonté de développer nos communautés, et nous croyons qu'il n'en n'est pas autrement, cette volonté doit s'accompagner de gestes et d'actions concrets. Nous sommes tout disposés à participer à ce développement et à appuyer concrètement toute action prise en ce sens.

Nous vous avons fait part des besoins actuels spécifiques de notre entreprise que nous résumons ici :

- l'accès à une connexion Internet à haute vitesse ;
- l'accès à la téléphonie sans fil ;
- un accès privilégié à la forêt de proximité ;
- une aide à la mise en marché de nouveaux produits.

Nous vous remercions sincèrement de nous avoir donné l'opportunité de présenter notre point de vue et de l'attention que vous porterez à nos commentaires.